

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**78 – VIROFLAY - QUARTIER GARE VIROFLAY RIVE DROITE  
DIMANCHE 30 MARS**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CP : ..... VILLE : .....

**PORTABLE (obligatoire) :** .....

EMAIL : .....

## COPIE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE

**Les articles neufs (y compris lots et fins de séries), les stands alimentaires (restauration sur place), les fripes (vêtements en vrac) et le déballage au sol sont interdits.**

2 mètres : 26 euros     4 mètres : 52 euros     6 mètres : 78 euros     8 mètres : 104 euros

10 mètres : 130 euros     12 mètres : 156 euros     14 mètres : 182 euros     16 mètres : 208 euros

+ (18, 20, 22, 24, 26, 28) Nombre de mètres : ..... **(multiple de 2)** x 13 euros = ..... euros

### LOCATION TABLES ET TONELLES :

Nombre de tables : ..... x 10 euros = ..... euros    Nombre de tonnelles : ..... x 40 euros = ..... euros

Nombres de portant : ..... x 5 euros = ..... euros

**JOINDRE VOTRE REGLEMENT . Copie pièce d'identité OBLIGATOIRE du titulaire du chèque.**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**Après votre départ, veuillez laisser votre emplacement propre et sans déchet, dans le cas contraire un supplément pourra vous être demandé.**

**LES DOSSIERS SANS REGLEMENT SERONT DETRUIITS. AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE PLUIE.  
ANNULATION DE LA RESERVATION POSSIBLE UNIQUEMENT SUR JUSTIFICATIF MEDICAL.  
LA NON RECEPTION DE LA CONFIRMATION OU DU NUMERO D'EMPLACEMENT NE SONT PAS DES  
MOTIFS D'ANNULATION. REGLEMENT COMPLET SUR NOTRE SITE [www.bidf.fr](http://www.bidf.fr).**

**La propriété.** A votre départ, l'emplacement doit être dans l'état où vous l'avez trouvé le matin. Vous devez donc repartir avec vos cartons et sacs poubelles et en aucun cas les laisser à votre place, sur un autre emplacement, au pied d'une poubelle de ville ou d'un arbre. **Les horaires.** Arrivée entre 5h00 et 8h00. Après 8h, nous nous réservons le droit de relouer votre emplacement. Départ entre 17h30 (17h en hiver) et 19h. **Confirmation de votre inscription.** La réception de votre inscription est confirmée par SMS. Si vous n'avez pas reçu confirmation, présentez-vous le matin, nous vous trouverons une place. Deux hypothèses : 1) nous avons reçu votre dossier mais votre numéro de portable est invalide. Dans ce cas votre place est réservée. 2) nous n'avons pas reçu votre dossier. Dans ce cas, nous vous faisons repayer l'emplacement, vous attribuons une place et détruisons votre chèque à réception.

La loi nous oblige à collecter certaines informations pour enregistrer votre inscription. Conformément au RGPD du 28 mai 2018, nous vous informons que nous utilisons certaines de ces informations à des fins de publipostage (vous avez bien sûr la possibilité, à réception d'un mailing, de nous demander la suppression des informations en notre possession). Concernant les informations sur votre identité (numéro ou photocopie de votre pièce d'identité), elles sont détruites au bout d'un délai de 3 ans. En aucun cas, ces informations sont transmises à des tiers. Pour tout renseignement, vous pouvez nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Votre inscription vaut engagement sur l'honneur de ne pas avoir, comme exposant non professionnel, participé à plus d'une manifestation de type brocante vide-greniers au cours de l'année écoulée.

**LES BROCANTES D'ILE DE FRANCE**

**24 Rue Emmanuel Arago 93130 Noisy le Sec**

**Mobile : 06 11 94 04 51 - Mail : [bidfparis@gmail.com](mailto:bidfparis@gmail.com) – Site : [www.bidf.fr](http://www.bidf.fr)**